

# LE PAULOIS

## P.13 HORAIRE DES PATINOIRES

### SOMMAIRE

- 2 Mot du maire
- 4 Séances du conseil
- 5 En bref
- 6 Programme d'économie de l'eau potable
- 7 Certifié conforme
- 9 En toute sécurité
- 12 Loisirs et culture
- 17 Bibliothèque
- 19 Organismes

**DES NOUVELLES DE  
VOTRE BIBLIOTHÈQUE P. 17**

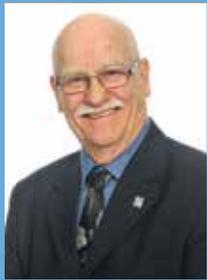


*Joyeuses  
fêtes!*

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



**ALAIN BELLEMARE**  
Maire



**SERGE MÉNARD**  
siège #1



**JACINTHE BREAUT**  
siège #2



**JEAN-ALBERT LAFONTAINE**  
siège #3



**ROBERT TELLIER**  
siège #4



**DOMINIQUE MONDOR**  
siège #5



**MANNIX MARION**  
siège #6

### Chères Pauloises et chers Paulois,

À la fin de chaque année, la dernière édition du bulletin municipal est l'occasion pour le conseil municipal de vous faire le compte rendu de ses principales réalisations. Assurément, cette année n'aura pas été comme les autres et elle a grandement été teintée par les mesures particulières liées à la pandémie de la Covid-19. Malgré tout, nous avons pu réaliser un bon nombre d'actions. Ainsi, il me fait plaisir de vous présenter ce bilan 2020.

### S'ADAPTER ET MAINTENIR LES SERVICES ESSENTIELS

Comme vous le savez, depuis le 16 mars dernier, nous avons dû fermer nos bureaux municipaux aux visiteurs et mettre en place diverses mesures pour permettre à nos employés de continuer leurs tâches habituelles. Parmi les mesures instaurées, nous avons rapidement mis nos employés en mode télétravail, nous avons adapté plusieurs formulaires en mode électronique et nous avons reporté les échéances de compte de taxes.

Également, nous avons mis sur pied un fonds d'aide alimentaire destiné à soutenir les familles pauloises qui étaient à la recherche d'un soutien alimentaire d'urgence pendant les premières semaines du confinement. La Municipalité y a contribué à la hauteur de 12 000 \$ et nous avons reçu 6 000 \$ en commandites. Par ailleurs, je tiens à remercier la députée de Joliette, Mme Véronique Hivon et la Caisse Desjardins de Joliette pour leurs contributions. Ce fonds a permis de distribuer 360 bons alimentaires à nos citoyens paulois. Le service a été dispensé par l'organisme communautaire « La Manne quotidienne ».

Sur le plan de la démocratie municipale, nos séances du conseil se sont déroulées et continuent de se dérouler en visioconférence depuis le 1<sup>er</sup> avril. Elles sont également disponibles sur le site Internet depuis le 6 mai dans la section « Vie démocratique » sous l'onglet « séance ». Je rappelle aux citoyens que toute question peut être transmise au conseil municipal jusqu'à midi le jour de la séance en nous écrivant à l'adresse [mairie@saintpaul.quebec](mailto:mairie@saintpaul.quebec).

Au moment d'écrire ses lignes, la Mairie de Saint-Paul est toujours fermée au public. Nous fonctionnons avec des équipes réduites au bureau et des équipes en télétravail. Cette situation sera maintenue jusqu'à ce que les directives de la Santé publique nous permettent de rouvrir au public.

### NOUVELLE MAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE

En plus des mesures particulières liées à la pandémie, nous avons réalisé deux gros chantiers en cours d'année: la construction de la Mairie de Saint-Paul et le réaménagement de la bibliothèque municipale. Dans le cas de la Mairie de Saint-Paul, le bâtiment devait être livré en juin dernier. Toutefois, l'échéancier a subi un léger retard de 7 semaines. Ces semaines de retard correspondent au nombre de semaines d'arrêt du chantier. Nous sommes très fiers du résultat final et très fébrile à l'idée de vous y accueillir bientôt. Le nouveau centre administratif situé au 10, chemin Delangis, est un bâtiment moderne et accessible qui nous permettra d'être plus efficaces.

Du côté de la nouvelle bibliothèque, les travaux de réaménagement sont également terminés depuis peu. La nouvelle équipe de gestion et les bénévoles travaillent très fort pour vous accueillir dès que la Santé publique nous le permettra. Lors de votre visite, vous pourrez constater que trois nouveaux postes informatiques sont disponibles pour les usagers ainsi qu'un espace de

lecture dans la section « adulte ». Également, nous y avons aménagé la salle multifonctionnelle « Desjardins » qui nous permettra de vous offrir toutes sortes d'activités culturelles. Bref, c'est un rendez-vous à ne pas manquer!

## TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

Au courant de l'année 2020, nous avons poursuivi la mise à niveau de nos infrastructures de rues, d'égouts et d'aqueducs. Parmi les actions réalisées par notre Service des travaux publics et des services techniques, nous pouvons noter la réfection du débitmètre Curé-Valois, des postes de pompage de l'Industrie et Royale et la réfection d'une importante partie du chemin Guilbault. De plus, nous avons réalisé des travaux d'amélioration, tels que le reprofilage de plusieurs fossés, le pavage d'une bande cyclable et piétonnière en bordure de la rue Amyot entre les rues Royale et Lasalle ainsi que le réseautage des pistes cyclables sur le territoire. Je suis fier de dire que malgré la pandémie, nos vaillants employés du Service des travaux publics ont accompli avec succès leur mission.

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le service de l'urbanisme et de l'environnement a connu, malgré la pandémie, une année record et pas seulement en termes de nouvelles constructions car nous constatons que les citoyens ont aussi investi dans leur maison et dans leur cour. De plus, toujours en lien avec la pandémie, nous avons su faire un virage numérique en l'espace de quelques heures. L'entièreté des services peuvent désormais être offerts aux citoyens en ligne ou via le téléphone depuis la mi-mars 2020.

D'autre part, l'adoption d'un nouveau règlement sur l'économie d'eau potable et le suivi plus rigoureux de celui-ci par le service se poursuivra dès le printemps prochain afin d'assurer la pérennité de cette ressource, particulièrement en période de sécheresse durant l'été. Les enjeux sur l'eau sont au cœur des nouvelles préoccupations gouvernementales et les municipalités doivent emboîter le pas. À ce sujet, je vous invite à découvrir l'article dans ce bulletin municipal et celui publié dans l'infolettre municipale de décembre 2020.

Sur le plan du développement résidentiel, le projet des « Cours du Ruisseau » a finalement vu le jour après plusieurs années de préparation et de discussions. Avec la première phase, la Municipalité compte maintenant deux nouvelles rues, le carré de la Passerelle et l'impasse du Ruisseau. Aussi, il y aura dans cette phase, seize bâtiments de 6 unités de logement, un espace de 5000 mètres carrés pour un parc et 300 mètres de piste multifonctionnelle le long du ruisseau Saint-Pierre se connectant à la nouvelle piste derrière les condos de la Seigneurie, toujours le long du ruisseau Saint-Pierre.

## LES LOISIRS ET LA CULTURE

Le Service des loisirs et de la culture a été très affecté par la pandémie. Au gré des décisions de la Direction de la santé publique, nous avons dû faire, défaire et refaire notre planification à plusieurs reprises. Malgré cette gymnastique pandémique, nos employées ont pu vous offrir diverses programmations adaptées. Les activités en ligne de l'Halloween et de Noël en sont de bons exemples.

Notre plus haut fait d'armes en loisirs et culture cette année est sans aucun doute la réalisation du camp de jour estival 2020. Nous avons su maintenir les activités tout en assurant le respect des mesures sanitaires. Le résultat est pleinement satisfaisant, il n'y a eu aucun cas de Covid et nos jeunes Pauloïses ont pu passer un bel été. Il va sans dire que ce succès n'aurait pas été possible sans l'agilité et la bonne gestion de nos employées Geneviève et Julie, ainsi que tout le personnel du camp de jour.

## LE MOT DE LA FIN

C'est dans les épreuves que nous pouvons voir nos principales forces. Le parcours particulier de cette année me permet de dire qu'à Saint-Paul, les employés et élus forment une équipe extraordinaire et cela constitue un atout exceptionnel. Sur le plan de l'administration, nous avons su affronter une année particulière tout en maintenant les principaux objectifs du départ.

L'année devait déjà être particulière avec le déménagement annoncé de notre mairie et de notre bibliothèque, nous comprenons maintenant qu'elle aura été exceptionnelle. D'ici peu, nous entrons dans la période des Fêtes. Inutile de vous dire qu'encore ici, nous aurons un effort collectif particulier à faire pour contenir l'éclosion de la pandémie et nous sortir de la zone rouge.

À tous, je vous souhaite, un Joyeux Noël et une excellente année 2021. Je suis convaincu que cette nouvelle année sera de plus en plus merveilleuse et j'ose espérer qu'elle soit remplie de bonheur, de santé et de prospérité.

**ALAIN BELLEMARE**, maire

# CALENDRIER DU CONSEIL

En 2021, il y aura du nouveau pour les séances du conseil municipal. Depuis plusieurs années, nous tenions nos séances les premier et troisième mercredis du mois. Afin d'être plus efficaces au niveau administratif, nous avons convenu de déplacer ces séances les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis de chaque mois. En raison de congés fériés, de congés spécifiques (Noël, Jour de l'An et congé estival) et de la période électorale des mois d'octobre et novembre, cette règle comporte quelques exceptions en 2021.

## SÉANCES DU CONSEIL 2021

MAIRIE • 10, chemin Delangis  
450 759-4040 • [mairie@saintpaul.quebec](mailto:mairie@saintpaul.quebec)

### JANVIER 2021

D	L	M	M	J	V	S
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

### MAI 2021

D	L	M	M	J	V	S
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

### SEPTEMBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	1	2

### FÉVRIER 2021

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	1	2	3	4	5	6

### JUIN 2021

D	L	M	M	J	V	S
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	3

### OCTOBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

### MARS 2021

D	L	M	M	J	V	S
28	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

### JUILLET 2021

D	L	M	M	J	V	S
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### NOVEMBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	1	2	3	4

### AVRIL 2021

D	L	M	M	J	V	S
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

### AOÛT 2021

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

### DÉCEMBRE 2021

D	L	M	M	J	V	S
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

## SÉANCE ET COVID-19

Afin de respecter les consignes de la Direction de la Santé publique, les séances du conseil municipal se tiennent toujours en visioconférence et sont à huis clos. Toutefois, les enregistrements vidéo de ces séances sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité via la rubrique « Séances du conseil » sous l'onglet « Vie démocratique ».

Également, nous invitons les citoyens à transmettre leurs questions aux élus via courriel à [mairie@saintpaul.quebec](mailto:mairie@saintpaul.quebec) en prenant soin d'indiquer que la question doit être acheminée au conseil municipal. Les questions peuvent être transmises jusqu'à midi le jour de la séance.

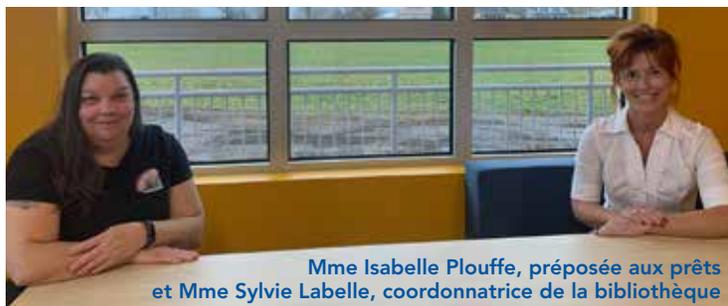
## EN BREF

### FERMETURE DE LA MAIRIE

Veuillez prendre note qu'à l'occasion du congé des Fêtes, les bureaux de la Mairie seront fermés à compter de 16 h 45 le jeudi 17 décembre 2020. Les activités administratives reprendront le lundi 4 janvier 2021 dès 8 heures.

### DU NOUVEAU À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-PAUL

Durant l'année 2020, nous avons revitalisé la bibliothèque municipale. En plus de déménager dans un nouveau local, nous avons procédé à des changements dans la gestion de la bibliothèque. Rassurez-vous, nos bénévoles seront de retour. Ils seront appuyés par Mme Sylvie Labelle qui agira à titre de coordonnatrice de la bibliothèque et Mme Isabelle Plouffe qui sera la préposée aux prêts. Nous sommes convaincus que vous apprécierez ce nouvel espace culturel qui saura répondre aux besoins des citoyens.



Mme Isabelle Plouffe, préposée aux prêts et Mme Sylvie Labelle, coordonnatrice de la bibliothèque

### RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Comme à chaque année, la Municipalité procédera à une collecte spéciale d'arbres de Noël naturels après la période des Fêtes. Les arbres collectés seront déchetés en copeaux de bois et seront réutilisés à d'autres fins. Cette collecte aura lieu le vendredi 8 janvier 2021.



N'oubliez pas de dépouiller vos arbres de leurs garnitures décoratives, clous et attaches. Les arbres non dépouillés ne seront pas ramassés.

### UNE NAISSANCE, UN ARBRE

Le programme « Une naissance, un arbre » remet les compteurs à zéro à chaque début d'année. Ce programme désire souligner la naissance des jeunes paulois par la plantation d'un arbre symbolique dans le parc du Boisé Paulois. Exceptionnellement en 2021, nous soulignerons les naissances des années 2019 et 2020.

#### COMMENT S'INSCRIRE ?

Si votre enfant est né entre 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2020, vous pouvez vous inscrire pour la célébration des années 2019 et 2020 qui aura lieu en juin 2021. Pour ce faire, vous n'avez qu'à communiquer avec la mairie par courriel à l'adresse [reception@saintpaul.quebec](mailto:reception@saintpaul.quebec) et ce, avant le 12 février 2021, ou télécharger le formulaire sur Internet.

Les parents ayant inscrit leur enfant seront invités à assister à une courte cérémonie à l'endroit où les arbres auront été plantés. Une photo souvenir leur sera remise dans les semaines qui suivront la cérémonie. Ne ratez pas cette occasion qui n'arrive qu'une fois dans la vie de votre enfant.



Cérémonie 2018 d'une naissance un arbre

# PROGRAMME D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

## VOUS SOUHAITEZ ÉCONOMISER L'EAU ET L'ÉNERGIE SANS COMPROMETTRE VOTRE CONFORT?

En collaboration avec Hydro-Québec, la Municipalité de Saint-Paul offre GRATUITEMENT des trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense®. Ces produits, faciles à installer, consomment jusqu'à 40% moins d'eau que des produits conventionnels et peuvent vous permettre d'économiser jusqu'à 100 \$ annuellement sur votre facture d'électricité.

Quelques 60 trousse, d'une valeur maximale de 35,05 \$, sont disponibles. La trousse doit être commandée en ligne et sera livrée directement à votre domicile, sans frais. Une trousse maximum par adresse civique.

### Chaque trousse comprend :

- une pomme de douche à débit réduit de 5.7 l/min
- un aérateur de robinet de salle de bain de 5.7 l/min
- un aérateur de robinet de cuisine de 5.7 l/min
- un sablier de douche durée 5 min
- un ruban de téflon servant à assurer l'étanchéité des raccords

\*Les produits sont garantis 10 ans\*

Pour vous procurer une trousse: visitez le [www.hydroquebec.com/economiser-eau](http://www.hydroquebec.com/economiser-eau).

Un rabais de 100 % sera appliqué automatiquement au moment de votre achat en ligne, aucun code promotionnel n'est requis.

Pour plus de renseignements sur cette offre : communiquez avec Solutions Ecofitt, prestataire de services à qui Hydro-Québec a confié la vente de ces produits : 1 855 882-0099 (sans frais).

Solutions  
**ecofitt**



## DÉNEIGEMENT ET INTERDICTIONS

Chaque année au Québec, l'hiver se pointe le nez en nous imposant des tonnes de neige. Malgré le travail acharné de chacun pour garder les routes et les endroits publics circulables, il faut respecter certaines normes pour assurer le bon voisinage et la sécurité des automobilistes et des piétons lorsque vient le moment de déneiger votre cour. Que l'on soit citoyen ou déneigeur, il est interdit de :

1. Mettre de la neige ou de la glace sur un terrain dont nous ne sommes pas le propriétaire ;
2. Mettre de la neige ou de la glace dans le rayon de 1 mètre d'une borne d'incendie ;
3. Créer une butte de neige ou de glace bloquant la visibilité aux piétons ou aux véhicules.

N'oubliez pas de redoubler de prudence si vous avez à déneiger votre toit :

- travaillez au sol si possible
- et
- faites affaire avec des professionnels si vous ne vous sentez pas à l'aise.



## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DURANT L'HIVER

Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes:

Lors de la collecte :

- il est interdit de placer les bacs roulants sur le trottoir, sur la voie publique ou sur une piste cyclable;
- dans le cas des édifices à logements multiples, les bacs roulants peuvent être placés dans l'entrée charretière (de préférence du même côté, sans empêcher la circulation);
- les bacs roulants doivent être placés à au moins trente centimètres les uns des autres et à un mètre des voitures, constructions ou autres objets afin que le bras robotisé (pince) ait accès aux bacs roulants;
- les roues doivent être placées du côté des résidences;
- les bacs roulants ne doivent pas empêcher le nettoyage ni le déneigement des rues.

Retenez que votre bac doit être accessible pour la levée mécanique. S'il est enneigé ou prisonnier de la neige, il ne pourra être levé et vous devrez attendre à la prochaine collecte.

Entre les collectes, un bac roulant ne doit pas être entreposé en cour avant, à moins d'être dissimulé à la vue (non visible de la voie publique) ou s'il est impossible de faire autrement (par exemple, s'il n'y a pas de porte cochère ou de garage ou de droit de passage pour accéder à la cour arrière).





## QUE FAIRE LORSQUE MON BAC DE RÉCUPÉRATION OU DE MATIÈRES ORGANIQUES EST ENDOMMAGÉ?

Lorsque votre bac de récupération ou de matières organiques est endommagé et rendu inutilisable, vous êtes invités à contacter votre Municipalité au 450 759-4040, poste 221 ou par courriel au [reception@saintpaul.quebec](mailto:reception@saintpaul.quebec).

Selon le cas, nous vous indiquerons la procédure pour la réparation ou le remplacement.



## LE STATIONNEMENT DANS LES RUES

Sur l'ensemble du territoire de Saint-Paul, il est interdit de laisser un véhicule stationné dans les rues la nuit, durant la période comprise entre le 15 novembre 2020 et le 15 avril 2021, de minuit à 7 heures du matin et ce, afin de permettre le déblaiement convenable des chemins et des rues de la municipalité.

Cette règle s'applique en tout temps, même lors de la période des Fêtes. Pour des raisons de sécurité, aucune permission spéciale ne peut être accordée. Nous vous remercions de votre collaboration.

## VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION OU D'AMÉLIORATION DE VOTRE PROPRIÉTÉ CE PRINTEMPS OU CET ÉTÉ?

Vous prévoyez construire un garage, refaire votre cabanon, installer une piscine ou encore vous désirez agrandir la maison? L'hiver est le moment idéal pour planifier ces travaux. Profitez de cette période un peu moins achalandée pour contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Comme dit l'adage, nul ne peut ignorer la loi; il est préférable de valider avec notre équipe les normes en vigueur pour vos projets. Leurs conseils judicieux sauront certainement vous éviter des problèmes et accélérer l'émission de votre permis lorsqu'il sera requis pour débiter vos travaux.

Saviez-vous qu'une construction dérogatoire peut entraîner des conséquences allant jusqu'à la démolition? Un avis de non-conformité d'une construction complique et peut même empêcher la vente d'une propriété.

**SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

## UN PERMIS...? POURQUOI ? L'EXPÉRIENCE DE M. ET MME X

Monsieur et Madame X ont décidé d'installer une clôture autour de leur cour arrière, comme l'ont fait leur voisin. Ayant choisi un modèle semblable à celui de leurs voisins, ils dépensent 2 000 \$ pour l'installation de leur clôture. Petit bémol : ils n'ont pas demandé de permis au préalable. Après vérification de la Municipalité, la clôture de M. et Mme X n'est pas conforme à la réglementation car elle est trop haute. Ils devront donc, à leurs frais, changer la clôture.

Tout cela aurait pu être évité s'ils avaient fait une demande auprès de la Municipalité, d'autant plus que le certificat d'autorisation pour une clôture est gratuit. Voilà pourquoi il est important de faire les démarches nécessaires avant d'entreprendre des travaux sur une propriété. N'hésitez pas à contacter le service de l'urbanisme et de l'environnement si vous avez des questions concernant votre projet.

Pour connaître les divers permis et normes applicables pour votre projet, nous vous invitons à communiquer avec Mme Alexandra Ouellet au 450 759-4040, poste 231 ou par courriel à l'adresse: [aouellet@saintpaul.quebec](mailto:aouellet@saintpaul.quebec)



## POUR ÊTRE SÉCURITAIRE, INSTALLEZ VOS PNEUS D'HIVER

Avec la période hivernale à nos portes, la Sûreté du Québec désire rappeler aux automobilistes qu'ils doivent obligatoirement munir leur véhicule de pneus d'hiver pour circuler sur les routes du Québec. En effet, le Code de la sécurité routière prévoit que tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent être munis de pneus d'hiver, du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars inclusivement.

La Sûreté du Québec assure une vigie constante et redouble d'attention pour améliorer la sécurité routière. Se prémunir de pneus d'hiver constitue l'un des moyens nécessaires afin d'assurer vos déplacements de façon sécuritaire. Les propriétaires de véhicules non conformes s'exposeront à une amende minimale de 200 \$ plus les frais. L'obligation des pneus d'hiver vise essentiellement à accroître la sécurité routière.

Vos pneus doivent avoir ce logo



Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons et ce, du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est toutefois interdite en dehors de cette période.

### ADAPTER SA CONDUITE AUX CONDITIONS DE LA ROUTE

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 \$ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

### L'IMPORTANCE DE BIEN DÉNEIGER SA VOITURE

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de changement de direction et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.

La Sûreté du Québec invite les usagers de la route à consulter les sites Internet du ministère des Transports du Québec et de la Société de l'Assurance Automobile du Québec, afin de mieux connaître les règles de sécurité routière.

Bon hiver à tous!

GENEVIÈVE JETTÉ

POSTE DE LA MRC DE JOLIETTE

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 759-5222





## CONSEILS AUX AUTOMOBILISTES ET AUX CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS

Avec la période hivernale qui s'installe, la Sûreté du Québec désire rappeler aux automobilistes et aux conducteurs de véhicules lourds l'importance d'adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières, de prévoir leurs déplacements et de prendre la route seulement s'ils sont en état de conduire. Ils réduiront ainsi les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

### **AUTOMOBILISTES, PARTAGEZ LA ROUTE AVEC LES VÉHICULES LOURDS!**

Un conducteur de véhicule lourd a besoin de plus d'espace que vous pour manœuvrer, car son véhicule est plus long, plus large, plus haut et plus lourd. Laissez-lui de la place! Assurez-vous de voir au moins un de ses rétroviseurs latéraux afin que le conducteur vous voie. Si vous suivez de trop près un véhicule lourd et que le conducteur freine brutalement, vous pourrez difficilement éviter la collision. Rappelez-vous que la distance de freinage du véhicule lourd est plus grande que celle de votre automobile.

De plus, les voies de circulation peuvent devenir plus étroites en hiver en raison de la neige qui s'accumule. Ainsi, un véhicule lourd peut empiéter sur une autre voie, ce qui peut nuire à votre conduite. En raison de son poids élevé, un véhicule lourd peut provoquer de la poudrierie lors de son passage et nuire à votre visibilité. Alors, gardez vos distances!

### **PRÉVOYEZ VOS DÉPLACEMENTS**

L'augmentation des déplacements sur les routes et les conditions hivernales difficiles augmentent les risques de collisions mortelles ou avec blessés. C'est pourquoi il est impératif de prévoir adéquatement ses déplacements pour arriver à destination sain et sauf, et ce, en respectant les lois et la signalisation routière.

Prévoir ses déplacements, c'est également s'assurer d'être en bonne forme pour conduire. Si vous manquez de sommeil, ne conduisez pas, car la fatigue peut affaiblir considérablement votre capacité de conduite.



## SOIRÉE FESTIVE? NE CONDUISEZ PAS!

Les policiers utilisent différentes techniques et outils pour détecter la drogue et l'alcool chez les conducteurs. De plus, le dépistage obligatoire est en vigueur, permettant aux policiers d'exiger d'un conducteur qu'il fournisse un échantillon d'haleine au bord de la route, qu'ils soupçonnent ou non qu'il ait consommé récemment de l'alcool.

La conduite avec capacité affaiblie, que ce soit par l'alcool ou la drogue, est une infraction criminelle et les conséquences sont les mêmes : suspension/révocation du permis de conduire, saisie du véhicule, amende, antidémarrreur éthylométrique obligatoire, casier judiciaire, etc.

Malgré les campagnes de sensibilisation, la présence policière et les nombreuses options de raccompagnement disponibles, chaque année, de 2013 à 2017, les collisions dues à l'alcool ont causé en moyenne :

- 100 décès (28 % du total des décès annuels)
- 220 blessés graves (14 %)
- 1 800 blessés légers sur les routes du Québec (5 %)

De 2013 à 2017, chez les conducteurs décédés dans une collision de la route au Québec :

- 34 % des conducteurs avaient des drogues licites ou illicites dans le sang
- 20 % des conducteurs avaient du cannabis dans le sang
- 37 % de ceux âgés de 16 à 24 ans avaient du cannabis dans le sang
- 46 % de ceux âgés de 16 à 19 ans avaient de cannabis dans le sang
- 16 % de ceux âgés de 25 ans ou plus avaient du cannabis dans le sang

En tous temps, toutes saisons, la prudence au volant est de mise! Soyez un exemple pour les bonnes raisons.

GENEVIÈVE JETTÉ

POSTE DE LA MRC DE JOLIETTE

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 759-5222



## LE DÉGAGEMENT DES SORTIES

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. Vous et les membres de votre famille pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdriez si la sortie que vous deviez utiliser lors d'un incendie était enneigée ou obstruée!

En hiver, l'accumulation de neige ou de glace devant les sorties extérieures peut nuire grandement à l'évacuation. Voici quelques conseils à tenir compte après chaque chute de neige :

- Pensez à déneiger vos sorties, balcons, de même que votre terrasse et vos fenêtres.
- Assurez-vous que les fenêtres soient déneigées et dégelées. Faites en sorte que celles-ci soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant et qu'il connaisse la façon d'y accéder et de les ouvrir, en cas de besoin.
- Prévoyez un point de rassemblement accessible à l'extérieur et visible des pompiers dès leur arrivée.

### AUTRES CONSEILS IMPORTANTS

- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs en cas d'un incendie.
- Ne laissez en aucun temps des objets encombrants devant les sorties tels que des jouets, chaussures, sacs d'école, pelles, souffleuse, barbecue, meubles de jardin, etc.

Profitez de la saison froide en toute sécurité!

## PROGRAMMATION HIVER 2021

En raison de la Covid-19 et des délais de production du Pauloïs, la programmation des activités d'hiver vous parviendra dans un envoi postal distinct. Surveillez bien votre boîte postale durant le temps des Fêtes! La programmation se trouvera également sur notre site Internet au [www.saintpaul.quebec](http://www.saintpaul.quebec).

**PÉRIODE D'INSCRIPTION RÉSERVÉE AUX PAULOIS: mardi 5 et mercredi 6 janvier 2021**

**POUR TOUS: Jeudi 7 et vendredi 8 janvier 2021**

**DÉBUT DES ACTIVITÉS DANS LA SEMAINE DU 11 janvier 2021**

Pour information : 450 759-4040, poste 252 ou au [jtetreault@saintpaul.quebec](mailto:jtetreault@saintpaul.quebec)

## DÉCEMBRE FESTIF « SPÉCIAL 2020 »

2020 oblige le Service des loisirs et de la culture a adapté l'offre d'activités à la situation! Au courant du mois de novembre, quelques activités inédites ont donc été mises en place pour les Pauloïs :

- Concours de décorations de Noël
- Animations et spectacles virtuels pour les enfants et leur famille
- Animations pour les enfants de l'école La Passerelle

Pour connaître tous les détails de ces activités, nous vous invitons à consulter la page « Activités et programmations » dans la section « Loisirs et culture » au [www.saintpaul.quebec](http://www.saintpaul.quebec).

## SENTIERS HIVERNAUX (pédestre et de ski de fond)

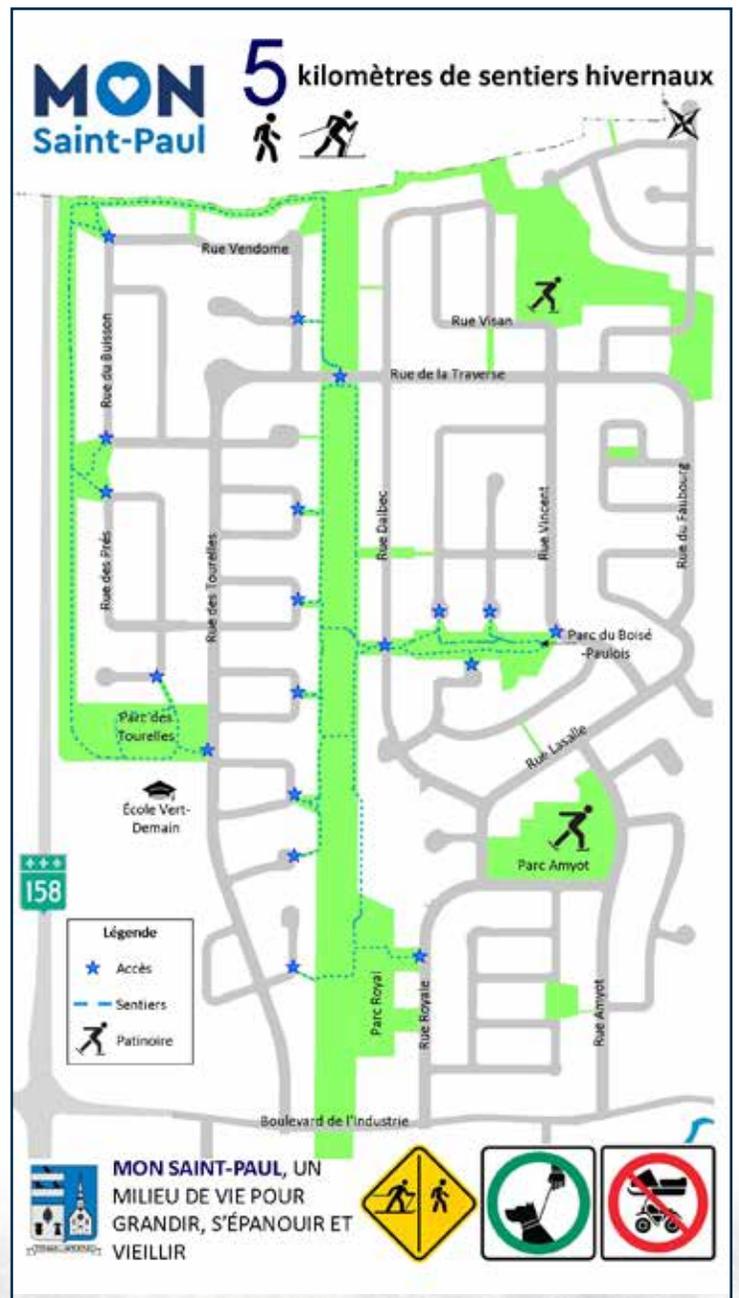
Nous avons reconduit le projet de l'hiver dernier. Pour la saison 2020-2021, nous poursuivons l'entretien des 5 kilomètres de sentiers aménagés pour la pratique du ski de fond et pour la marche hivernale sur une partie du réseau des pistes cyclables. Consultez la carte jointe pour voir le plan complet des sentiers.

Nous vous demandons de respecter la vocation des sentiers. Les motoneiges et les véhicules tout-terrain sont interdits dans l'ensemble du secteur urbanisé et dans les sentiers sous peine d'amende.

L'ensemble des sentiers seront entretenus de façon régulière, selon les conditions climatiques en vigueur. Nous invitons les élèves qui fréquentent l'école Vert-Demain à utiliser les sentiers pour se rendre à l'école!

Soyez prudents sur les sentiers!

Pour commentaires ou informations, veuillez communiquer avec le Service des loisirs et de la culture au 450 759-4040, poste 251.



# LES PATINOIRES DU PARC AMYOT

Tout comme les dernières années, la patinoire avec bandes aura des périodes dédiées au patin libre ainsi que des périodes destinées au hockey (en solo ou en duo). Durant les périodes de patin, aucun bâton ne sera toléré.

Merci de respecter l'horaire.

**PENSEZ-Y !** Vérifiez l'horaire du temps des Fêtes affiché au Pavillon du parc Amyot.

**Sans surveillance :** lundi au vendredi de 10 h à 18 h

**Avec surveillance :** Lundi au vendredi de 18 h à 22 h  
Samedi et dimanche de 10 h à 22 h

Pour une deuxième année, une patinoire de quartier sera mise en place dans le secteur du Bourg Boisé sur la rue de Visan. Un abri non chauffé sera installé en bordure de la patinoire. Nous demandons la collaboration des résidents

du secteur quant à son déneigement lors de légères chutes de neige. Il n'y aura pas de surveillance pour cette patinoire et nous demandons aux utilisateurs d'être courtois!

**EN RAISON DES RÈGLES SANITAIRES (COVID-19)** en vigueur et de la mouvance de ces dernières, la pratique du hockey sera interdite sur la patinoire à bandes. Pour cette raison, les buts ne seront pas installés afin de respecter les interdictions émises par la Santé publique. Il sera, toutefois, possible de patiner avec une rondelle et un bâton de hockey mais sans participer à des parties: équipe contre équipe, seul le jeu individuel sera toléré.

Un maximum de 25 patineurs sera autorisé sur la patinoire à bandes. Pour le sentier glacé, le maximum est fixé à 70.

Pour de plus amples informations concernant l'horaire de la patinoire, nous vous invitons à consulter notre site web au [www.saintpaul.quebec](http://www.saintpaul.quebec)

## HORAIRE DE LA PATINOIRE | HIVER 2020-2021

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
10 H À 11 H						Hockey en solo ou duo	Patin libre
11 H À 12 H						Patin libre	Hockey en solo ou duo
12 H À 13 H							
13 H À 15 H 30						Hockey en solo ou duo	Patin libre
15 H 30 À 17 H						Patin libre	Hockey en solo ou duo
17 H À 18 H	Hockey en solo ou duo	Patin libre	Hockey en solo ou duo	Patin libre	Hockey en solo ou duo	Hockey en solo ou duo	Patin libre
18 H À 19 H	Patin libre	Hockey en solo ou duo	Patin libre	Hockey en solo ou duo	Patin libre	Hockey en solo ou duo	Patin libre
19 H À 20 H	Hockey en solo ou duo	Patin libre	Hockey en solo ou duo				
20 H À 21 H	Hockey en solo ou duo	Patin libre	Hockey en solo ou duo				
21 H À 22 H	Hockey en solo ou duo						

Les périodes identifiées en gris représentent des périodes libres qui demandent le respect des autres usagers.

En raison des mesures sanitaires émises par le Gouvernement du Québec, la pratique du hockey est possible seulement en solo ou en duo. Pour ces raisons, les buts ne seront pas installés sur la patinoire.

Notez que si la patinoire à bandes n'est pas utilisée pendant une période de patin libre et que vous désirez jouer au hockey en solo ou en duo, il est possible de le faire et vice-versa. Nous vous demandons cependant d'arrêter de le faire si un utilisateur souhaite se prévaloir de la période de patin et de hockey libre normalement en vigueur. Il s'agit de faire preuve de courtoisie.





## PRÉVOYEZ VOTRE UTILISATION DU TEMPS DES FÊTES!

Nos bureaux seront fermés du jeudi 17 décembre 2020 à 16 h 45 au dimanche 3 janvier 2021 inclusivement!

## SERVICE GRATUIT DE PRÊT DE RAQUETTES\*

DISPONIBLE À L'ENDROIT SUIVANT	MOMENT	À PARTIR DE	DURÉE DE LA LOCATION	DÉPÔT PAR PAIRE
<b>MAIRIE</b> , auprès du Service des loisirs et de la culture	sur rendez-vous durant les heures d'ouverture	maintenant	Minimum 7 jours (réservation possible)	25 \$ (En argent ou en chèque à l'ordre de la «Municipalité de Saint-Paul».)

\* Ce service est exclusif aux résidents de Saint-Paul (preuve de résidence nécessaire).

\* Le locataire doit s'engager à respecter les règles concernant la location et l'utilisation des raquettes et à rapporter celles-ci au moment convenu.

**Nous vous suggérons de profiter du réseau de pistes cyclables de Saint-Paul. Quoi de mieux pour profiter de l'hiver!**

Information : Service des loisirs et de la culture 450 759-4040, poste 252

## BÉNÉVOLES « COUP DE DE LA MUNICIPALITÉ » DE L'ANNÉE 2019

C'est le jeudi 3 décembre dernier, alors qu'ils ne s'en doutaient pas, que nous avons souligné, les conseillers municipaux délégués aux loisirs et moi-même, le duo de bénévoles « Coup de cœur de la Municipalité » de l'année 2019 composé par messieurs Philippe Ducharme et Jacques Desroches. Amis de longue date et grands collaborateurs, ils travaillent en équipe depuis toujours, sont rapidement prêts à aider les Paulois et à s'impliquer activement! Pour l'occasion, une plaque honorifique ainsi qu'un stylo personnalisé a été remis à chacun de ces grands bénévoles le tout accompagné par la prise de quelques photos.



Messieurs, vous êtes des bénévoles exemplaires! Votre implication est inspirante et j'espère qu'elle saura insuffler aux plus jeunes le goût du don de soi. Sans vous, la communauté de Saint-Paul ne serait pas la même!

Merci M. Desroches! Merci M. Ducharme!

Alain Bellemare, maire

## INSCRIPTIONS SOCCER ET BASEBALL – SAISON 2021

Les dates et les modalités des inscriptions au baseball et au soccer pour l'été 2021 vous seront transmises en janvier 2021. Au moment d'écrire ces lignes, les dates n'étaient pas connues.

→ **Surveillez votre courrier de janvier pour connaître toutes les modalités d'inscriptions et obtenir plus de détails sur les activités offertes ainsi que la tarification applicable.**

**Association de soccer le Laser :**

www.https://www.csln.ca • Sur Facebook : CSNL

**Club de baseball Mineur Lanaudière Nord :**

www.exposlanaudiere.com • Sur Facebook : CBMLN

## SEMAINE DE RELÂCHE 2021 DU 1<sup>ER</sup> AU 5 MARS 2021

La Municipalité souhaite de tout cœur offrir un camp de jour lors de la semaine de relâche 2021. Évidemment, tout comme le camp de jour estival 2020, l'offre pour la semaine de relâche devra être adaptée aux mesures sanitaires en vigueur. Il est donc possible, entre autres, que le nombre maximal d'enfants soit réduit et que le fonctionnement soit modifié quelque peu.

Afin d'offrir une programmation collée à la réalité de la situation qui aura cours en février prochain, celle-ci devrait être connue vers le 1<sup>er</sup> février et les inscriptions devraient avoir lieu dans la semaine du 15 février. Évidemment, l'offre sera sujette à changement selon les mesures sanitaires en vigueur.

## AUX BÉNÉVOLES PAULOIS IMPLIQUÉS EN 2019 : MERCI!

En avril dernier était prévue notre habituelle Soirée des bénévoles. Malheureusement, pour les raisons que nous connaissons tous, celle-ci a été annulée. Malgré tout, la situation ne nous a pas empêché de souligner l'implication des bénévoles cet automne. Lors d'une grande distribution postale qui a eu lieu en novembre, chacun des bénévoles a reçu un stylo personnalisé à son nom accompagné d'une carte de remerciement.

**Un mot du Maire :**

*« Chers bénévoles paulois, malheureusement nous n'avons pas pu manger ensemble au printemps, mais ce n'est que partie remise! N'oubliez pas, vous êtes le cœur de la vie communautaire de Saint-Paul et les piliers de vos organisations. Je vous transmets également les salutations et remerciements de Mme Véronique Hivon, députée de Joliette, qui a à cœur de souligner votre implication bénévole! En terminant, le conseil municipal et moi souhaitons de tout cœur vous revoir en forme et en santé lors d'une prochaine soirée lorsque ce sera possible! »*



Alain Bellemare, maire

## RETOUR SUR L'HALLOWEEN 2020

Compte tenu des circonstances, l'activité au Boisé Paulois n'a pu avoir lieu le soir de l'Halloween. Cependant, quelques activités virtuelles gratuites ont été offertes aux Paulois (surtout aux petits) et se sont avérées un grand succès. Les voici :

- Entre le 22 octobre et le 15 novembre, les Paulois ont eu accès à 10 ateliers virtuels avec la sorcière Philomène (recettes, bricolages, activités scientifiques et autres étaient au menu).
- Le jeudi 29 octobre en soirée, 27 familles pauloises ont participé à une rencontre virtuelle « spécial bibittes et lézards » avec Éducazoo. Les familles ont adoré!
- Pour bonifier le tout, une section spéciale Halloween était disponible sur notre site Internet. Celle-ci comportait des suggestions d'activités à faire à la maison: recettes monstrueuses, bricolage de décorations, maquillages et plus encore!



## CAMP DE JOUR 2020 : UN ÉTÉ PAS COMME LES AUTRES

En avril, le camp de jour n'était qu'une illusion. Toute la préparation qui avait été effectuée de janvier à mars était en mode latence. Mais, en trame de fond à tous les changements de vie chaotiques causés par la pandémie, la préparation se faisait en douceur. Les entrevues des nouveaux animateurs ont eu lieu en virtuel, nous étions tous maladroits.

À la mi-mai, le camp de jour nous semblait un peu plus viable. Nous savions que du côté de l'organisation tout serait à « remâcher »! Cette période a demandé beaucoup d'ajustements à toute cette belle jeunesse qui travaille avec nous l'été! Aux anciens animateurs, nous avons demandé de « désapprendre » le camp de jour et de le réapprendre en « mode Covid-19 ».

En juin, on mettait les bouchées doubles pour que tout soit prêt selon les consignes sanitaires propres aux camps de jour. Les coordonnatrices (Kiwi, Zazou et Frizette) ont sauté à pieds joints dans le train de l'organisation et de la formation qui était déjà bien en marche. Le camp de jour est habituellement un lieu où l'esprit d'équipe, la camaraderie, l'entraide et le mentorat prennent beaucoup de place. Cette année, les nouveaux animateurs ont dû faire preuve d'énormément d'autonomie entre autres lors de leur formation et nous saluons leur persévérance.

Durant l'été, nous avons eu parfois quelques frousses, mais finalement aucun cas de Covid-19 au camp. Les trois coordonnatrices étaient très disponibles pour les animateurs afin de les écouter, les soutenir, les aider et les outiller. Merci les *cordos*! Sans vous, ça n'aurait pas été pareil! Merci également à Koala, ancienne coordonnatrice, qui a aidé à la formation des animateurs et à l'accompagnement des nouvelles coordonnatrices en début de camp.

### ANIMATEUR/TRICE DE CAMP DE JOUR : UNE VOCATION EN CET ÉTÉ 2020

Au bout du compte, on peut maintenant affirmer que le camp de jour estival de 2020 s'est bien passé et on peut surtout dire : « Mission accomplie »! La Municipalité de Saint-Paul souhaite souligner le travail extraordinaire effectué par l'équipe du camp de jour estival 2020. C'est grâce à vous tous que le camp est



ce qu'il est et que nous avons tout de même réussi en 2020 à offrir un camp de jour sécuritaire où le plaisir était au rendez-vous. Merci les anims! Vous avez fait preuve d'énormément de résilience et vous avez su vous adapter. Nous vous avons demandé tant d'efforts. On voyait que ce n'était pas toujours facile, mais on sentait bien que vous aviez à cœur le bonheur des enfants. Vous avez aussi fait le bonheur de parents. Merci à chacun d'entre vous: Yogi, Idéfix, Pumba, Marmotte, Ananas, Étincelle, Delta, Tigrou, Ficello, Boréale, Aloès, Pogo, Flip-Flop, Tournesol, Radium, Binou, Coconut, Guacamole, Perle, Bulle, Puck, Pixel, Luciole, Mission, Woody, Aqua, Calypso, Équinoxe, Nickel, Ozzy, Popcorn et Catastrophe! Sans vous, on n'y serait pas arrivé!

En espérant que les circonstances seront meilleures en 2021, on vous dit à l'an prochain!

Julie et Geneviève

## CAMP DE JOUR ESTIVAL 2021 | OFFRES D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Paul recevra des candidatures pour les divers postes disponibles pour la période estivale 2021. Les offres d'emploi seront disponibles sur notre site Internet ([www.saintpaul.quebec](http://www.saintpaul.quebec)) dès le 19 décembre 2020.

Les personnes intéressées doivent compléter un formulaire de demande d'emploi d'été, disponible sur le site Internet dès le 19 décembre, et le retourner à la Mairie de Saint-Paul ou l'acheminer par courriel à [loisirs@saintpaul.quebec](mailto:loisirs@saintpaul.quebec).

Les dépôts des candidatures seront acceptés du lundi 4 janvier au mercredi 24 février 2021.

Informations: 450 759-4040, poste 251

Toute l'équipe de la bibliothèque est fébrile à l'idée de vous accueillir dans son nouvel espace spacieux et convivial situé au 790 boulevard de l'Industrie. Soyez assurés qu'en tout temps, nous adapterons nos pratiques pour respecter les mesures sanitaires en vigueur. Vous y trouverez toujours les mêmes bénévoles dévoués mais aussi Mme Isabelle Plouffe, préposée aux prêts, et Mme Sylvie Labelle, coordonnatrice de la bibliothèque.

Dès le 4 janvier, vous pourrez nous rejoindre au 450 759-3333.

## SERVICE DE PRÊTS SANS CONTACT DÈS LA RÉOUVERTURE

Tant que nous serons en zone rouge, vous ne pourrez venir à la bibliothèque pour y choisir vous-mêmes vos documents. Toutefois, vous pouvez consulter en ligne le catalogue des documents de la bibliothèque et les réserver; nous communiquerons avec vous afin que vous puissiez venir les récupérer. C'est simple et rapide! Vous préférez le faire par courriel ou par téléphone? Ça fonctionne aussi!

En zone rouge, le **retour des livres se fait uniquement via la chute à livres** située dans l'entrée de la bibliothèque, tout près des guichets automatiques.

### Suggestions de lecture

Vous trouverez des suggestions de lecture en allant sur le site [QuoiLire.ca](http://QuoiLire.ca).

Les adolescents et jeunes adultes peuvent aussi utiliser la plateforme À go, on lit!

## DE NOUVEAUX LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE!

Vous êtes curieux et vous vous posez mille et une questions? Votre bibliothèque a de quoi étancher votre soif de connaissances avec ses documentaires.

Vous préférez vous évader dans une autre époque ou un univers parallèle et vivre des aventures étonnantes? Votre bibliothèque regorge également de romans pour tous les goûts.

Tout récemment, nous avons fait l'acquisition de nouveaux livres pour des lecteurs jeunes et adultes: romans, documentaires, biographies, albums, etc. Consultez le catalogue en ligne!

## PROGRAMME UNE NAISSANCE UN LIVRE

Entièrement gratuit, le programme « Une naissance un livre », vise à favoriser la lecture dès le plus jeune âge et à encourager la fréquentation de la bibliothèque publique en famille. Il met en valeur les auteurs d'ici et positionne le livre comme un jouet riche pour développer les connaissances des tout-petits.

Afin d'encourager l'abonnement des enfants à la bibliothèque dès leur plus jeune âge, le Réseau Biblio CQLM offre gracieusement la trousse du parfait bébé-lecteur dans le cadre du programme « Une naissance un livre ». Cette trousse contient différents outils pour animer la lecture auprès des enfants et stimuler leur intérêt pour le livre.

Votre enfant n'a pas encore 1 an? Il est toujours temps de l'abonner à la bibliothèque et d'obtenir sa trousse du parfait bébé-lecteur!

Contactez la coordonnatrice de la bibliothèque au 450 759-3333.



## DONS DE LIVRES

**Aucun don de livres ne sera accepté via la chute à livres.** Veuillez noter que la bibliothèque ne peut pas accepter tous les livres qui lui sont donnés. Le comité de la bibliothèque se doit de respecter la politique de dons élaborée et décidée par Réseau-Biblio. Avant d'apporter des livres que vous aimeriez donner, vérifiez d'abord si vos livres peuvent être acceptés en contactant Sylvie Labelle, coordonnatrice.

## LE MAGAZINE OSEZ LIRE !

Grâce à votre abonnement à la bibliothèque, vous pouvez consulter le magazine OSEZ LIRE!



c'est...

- Un nouveau magazine disponible gratuitement trois fois par année;
- Une expérience de lecture numérique, avec un contenu facile à consulter et à partager;
- Une entrevue exclusive à chaque numéro avec une personnalité connue du grand public;
- Des portraits de bibliothèques membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;
- Et surtout une façon de rester au courant des nouveautés et de découvrir les services offerts par notre bibliothèque municipale.

À lire sur [biblietcie.ca](http://biblietcie.ca) !



## SAVIEZ-VOUS QUE...

En étant membre du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec-Lanaudière-Mauricie (CQLM), la bibliothèque de Saint-Paul offre une panoplie de services gratuits à ses abonnés.

Grâce à votre abonnement, vous pouvez :

- accéder gratuitement à une multitude de journaux et de magazines d'ici et d'ailleurs avec PressReader et RBDigital;
- emprunter des livres numériques avec PRÊTNUMÉRIQUE.CA;
- apprendre à parler une nouvelle langue, à jouer d'un instrument de musique, en savoir davantage sur les finances ou la santé avec le site TOUTAPPRENDRE et ses tutoriels;
- consulter les enquêtes et les tests de consommation de PROTÉGEZ-VOUS;
- fouiner sur des sites de généalogie et établir votre arbre généalogique avec MESAIEUX.COM;
- emprunter un livre d'une autre bibliothèque du réseau si nous ne l'avons pas (prêt entre bibliothèques).

Pour accéder à tous ces services dans le confort de votre foyer, vous devez avoir en main votre carte d'abonné et connaître votre NIP. Si vous ne le connaissez pas, communiquez avec la coordonnatrice.

### COMMENT FAIRE POUR ACCÉDER À CES SERVICES?

Sur le site web de la Municipalité, dans la section Loisirs et Culture sous la rubrique Bibliothèque, vous trouverez tous les tutoriels qui vous aideront à utiliser les services gratuits auxquels votre abonnement vous donne droit.

- comment consulter le catalogue en ligne et réserver;
- comment emprunter un livre numérique;
- comment accéder aux journaux et aux magazines;

- comment renouveler un prêt;
- comment effectuer un prêt entre bibliothèque

Vous n'êtes pas encore abonné? Vous pouvez vous abonner en ligne au [www.biblietcie.ca](http://www.biblietcie.ca) ou communiquer avec la coordonnatrice de la bibliothèque pour profiter dès maintenant des nombreux avantages que procure un abonnement à la bibliothèque de Saint-Paul. L'inscription est gratuite pour tous les résidents de Saint-Paul.

### DES LIVRES NUMÉRIQUES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

Rien ne remplace un bon livre papier, mais les livres numériques offerts par votre bibliothèque comportent de nombreux avantages :

- ils sont gratuits ;
- ils sont accessibles 24/7 ;
- ils sont chrono dégradables, c'est-à-dire qu'après trois semaines, ils s'effacent de votre tablette sans frais de retard ;
- vos auteurs préférés (Marie-Bernadette Dupuy, France Lorrain, Chrystine Brouillet, Guillaume Musso) sont tous disponibles ;
- les sections thématiques vous aident à trouver une idée de lecture.

De plus, ils sont vraiment très légers ! ;-)

Contactez votre bibliothèque pour obtenir votre NIP BIBLIO et accédez ensuite au <https://biblietcie.ca> à l'onglet emprunter un document numérique. Plus de 8 000 livres vous attendent !

## CLUB SOCIAL SAINT-PAUL INC.

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne pouvons vous indiquer à quel moment nos activités pourront débuter. Nous avons tous bien hâte de reprendre notre programmation régulière. En ces temps incertains, le temps des Fêtes sera certes bien différent pour plusieurs d'entre nous; soyons solidaires!

Prenez soin de vous, chers membres et nous vous souhaitons des beaux et doux moments.

**FRANCINE MASSÉ, PRÉSIDENTE**

**450 756-0048**

## CLUB FADOQ SAINT-PAUL

En ce temps des Fêtes, le nouveau conseil d'administration du club FADOQ de Saint-Paul composé de France Forget, présidente, Manon Labelle, vice-présidente, Thérèse Pilon, Raymonde Beaulieu et Guy Varin, administrateurs, aimerait vous offrir ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de joie. Nous sommes certains que vous ferez preuve de créativité afin que cette période des Fêtes soit heureuse.

Malheureusement, le Club ne peut vous offrir ses activités habituelles en raison de la Covid-19 qui sévit mais nous pensons à vous et continuons de travailler afin de reprendre le collier et répondre à notre besoin de socialiser. Dès que nous aurons la permission du gouvernement de nous rassembler, nous serons de retour avec de nouveaux jeux et de nouvelles activités en plus de celles déjà existantes.

Joyeuses Fêtes et à bientôt !

**FRANCE FORGET, PRÉSIDENTE**

**450 750-2038**

## CLUB OPTIMISTE DE SAINT-PAUL INC.

### CONCOURS DE DESSINS DE NOËL

Dans le cadre de son concours annuel de Noël, le club Optimiste est très fier de vous présenter le dessin de la récipiendaire, Stella Beauchamp, élève du groupe 104 de l'école La Passerelle, pavillon Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.

### VENTE DE GÂTEAUX AUX FRUITS

La vente annuelle de gâteaux aux fruits et de café au profit de l'aide à la jeunesse se poursuit jusqu'à épuisement de stocks.

Gâteau : 17 \$

Café : 5 \$

Pour information : Philippe Ducharme 450 756-2953



**SERVICE DE CONTENEUR**  
 699, BOULEVARD BRASSARD,  
 ST-PAUL DE JOLIETTE, QC  
 J0K 3E0

**RM RECYCLAGE**  
 MÉTAUX FERREUX ET NON-FERREUX

**RECYCLER POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES**

PETITE ET GRANDE QUANTITÉ  
**450-754-2839**  
**1 877-753-2839**  
 RMRECYCLAGE@HOTMAIL.COM  
 WWW.RMRECYCLAGE.COM

LUNDI AU VENDREDI  
**7 H 30 À 16 H 30**  
 SAMEDI  
**8 H 30 À 12 H 00**

**Dépanneur Paul-Omer**  
 Simonne Chaput  
 propriétaire

**PETRO T**

Centre de Validation-Bière et vin  
 Journaux-Charcuterie  
 Location de cassette vidéo

109 Chemin Landry  
 St-Paul de Joliette  
 J0K 3E0

**450-754-4402**

**Pépinière St-Paul**

399, Boul. Brassard, St-Paul 450.754.2831

**Tous engagés**

**Desjardins**  
 Caisse de Joliette et  
 du Centre de Lanaudière  
**450 759-2422**

**Tradition Beaulieu**  
 Jean-Philippe Beaulieu  
 Propriétaire

• LES MARCHÉS •  
**Tradition**

86, 8<sup>e</sup> rue, Crabtree, J0K 1B0  
 Tél.: 450 754-2244  
 Fax: 450 754-3770

Traditionbeaulieu@videotron.ca

**ÉCOLE DE NATATION**  
 Plus de 20 ans!

**Denyse Contant**  
 Une école privée de qualité

- Bébé 1 mois - 3 ans
- Fêtes d'enfants
- Aquaforme
- Enfants 3 ans - 15 ans
- Cours privés
- Aquagym thérapeutique

450.754.3234 • ecoledenysecontant.com • cliniqueaquatherapie.com

**LE SCOLAIRE**  
 www.groupe-gaudreault.com

**AU GROUPE GAUDREULT,  
 NOUS GRANDISSONS AVEC VOUS!**

**GROUPE GAUDREULT**

**BÉTON MALO**

For mixer depuis 1946

**450.756.6612**

**OSTÉOPATHIE MASSOTHÉRAPIE**

**CLINIQUE AQUATHÉRAPIE**  
 PHYSIOTHÉRAPIE  
 OSTÉOPATHIE  
 ST-PAUL DE JOLIETTE

**AQUATHÉRAPIE**  
 • Cours en groupe  
 • Privée

450 559.7222  
 CLINIQUEAQUATHERAPIE.COM

**DCA**  
 COMPTABLE PROFESSIONNEL  
 AGRÉÉ inc.

(Services fiscaux Luc St-Jean inc.)

T 450 756.1851 F 450 756.0226  
 611, boul. de l'Industrie  
 St-Paul-de-Joliette (Qc) J0K 3E0